DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A l'attention des Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est responsable des services de transports scolaires sur les 19 communes de son territoire : Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Beauregard, Civrieux, Fareins, Frans, Massieux, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Euphémie, Saint-Jean-de-Thurigneux, Savigneux, Toussieux, Trévoux et Villeneuve. Dans ce cadre elle a donc la charge d'organiser à nouveau les services de transports scolaires pour cette rentrée 2019.

Sont concernés, les élèves domiciliés et fréquentant un établissement dans une de ces 19 communes, représentant 2200 élèves environ, transportés quotidiennement. Les élèves fréquentant un établissement en dehors de ces communes (par ex : Jassans Riottier, Villefranche sur Saône, Neuville sur Saône, Saint André de Corcy…) restent de la compétence de la Région Auvergne Rhône Alpes qui a redélégué au département de l'Ain.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée continue de prendre en charge le coût réel du transport scolaire présentant environ **670 € par enfant et par an**. Les frais de dossier, dégressifs en fonction du nombre d'enfants, sont identiques aux années précédentes afin de couvrir une partie des coûts de réalisation des cartes de transports scolaires : 30 € pour le premier enfant, 20 € pour le second et 10 € à partir du troisième enfant.

Les demandes d'inscription aux transports scolaires se feront sur internet à partir du 13 mai pour tous les élèves à l'adresse suivante : www.transdev-rai.fr (rubrique Saônibus).
Le règlement doit impérativement parvenir **au plus tard le 13 juillet 2019**, passé cette date une pénalité de 50 € sera appliquée.

Les cartes de transports scolaires seront ensuite remises par l'établissement aux élèves, la première semaine de la rentrée. Les élèves devront apposer leur photo sur la carte et rabattre le volet en plastique prévu à cet effet.

Pour tout dossier réceptionné après la date limite du 13 juillet, la carte de transport ne pourra pas être délivrée pour le jour de la rentrée scolaire.

Le règlement du service des transports scolaires de la Communauté, dont je vous recommande la lecture, est téléchargeable sur le site www.ccdsv.fr et www.maisonneuve.net. Sont également disponibles :

-un service gratuit d'alerte SMS pour toute information sur les changements d'horaires,
-les fiches horaires des différents circuits de transports scolaires,
-les tracés des circuits sur google maps.

En complément des transports scolaires, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée organise le réseau de transports en commun, Saônibus. Les élèves ayant une carte de transport scolaire CCDSV peuvent toujours utiliser les lignes du réseau Saônibus afin de faciliter leurs déplacements. Les lignes en transport à la demande A, B, C et D ne sont accessibles qu'avec un titre de transports Saônibus payant.

Espérant vous offrir un service public de qualité et de proximité, je vous souhaite une bonne préparation pour la prochaine rentrée scolaire 2019/2020 et vous prie de croire à l'expression de mes cordiales salutations.

Trévoux, le 29 avril 2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DOMBES
SAÔNE
VALLÉE

Le Président,
Bernard GRISON

DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saônibus
Dombes Saône Vallée nous rapproche

Transports Scolaires 2019-2020

Inscrivez vous en ligne **à partir du 13 mai 2019**
sur www.transdev-rai.fr rubrique Saônibus

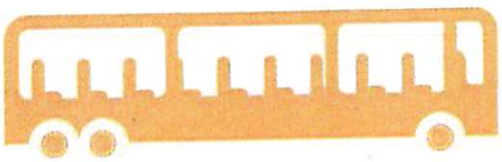

Comment s'inscrire?

Votre enfant réside et est scolarisé* dans l'une des communes suivantes :

Ambérieux-en-Dombes / Ars-sur-Formans / Beauregard / Civrieux / Fareins / Frans / Massieux / Misérieux / Parcieux / Rancé / Reyrieux / Saint-Bernard / Saint-Didier-de-Formans / Saint-Jean-de-Thurigneux / Sainte-Euphémie / Savigneux / Toussieux / Trévoux / Villeneuve

*La desserte en transports scolaires n'est garantie que pour les établissements de rattachement définis par la carte scolaire. Les élèves de primaire ne sont admis qu'en fonction des places disponibles, sauf les élèves des communes de Toussieux, Rancé et Ambérieux-en-Dombes qui bénéficient de la carte scolaire du fait des regroupements pédagogiques.

DOMBES SAÔNE VALLÉE

Inscrivez vous en ligne via le site www.transdev-rai.fr rubrique Saônibus

du 13 mai au 13 juillet 2019

Une fois votre inscription effectuée, vous devrez vous acquitter des frais de dossier et transmettre les éventuelles pièces justificatives auprès de :

TRANSDEV RAI - 340 rue Ampère - 69730 GENAY

Les modalités de règlement seront détaillées sur le site d'inscription en ligne.
Les frais de dossier s'élèvent à 30 euros pour un enfant, 20 euros pour le deuxième enfant, et 10 euros supplémentaires à partir du troisième.

Les inscriptions des enfants d'une même famille doivent être réalisées ensemble pour bénéficier de la dégressivité des frais de dossiers, même si les établissements scolaires sont différents.

Les cartes de transports scolaires seront remises à la rentrée par l'établissement scolaire pour les inscriptions et règlements effectués avant le 13 juillet 2019. Au delà de cette date, une pénalité de retard de 50 euros pourra être appliquée et la carte ne sera pas délivrée pour la rentrée.

Pour tous renseignements sur les horaires et les arrêts, contactez :

- La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée - 04 74 08 97 66 - www.ccdsv.fr
- Les Autocars Maisonneuve - 04 74 66 32 66 - www.maisonneuve.net
- La Régie Départementale des Transports de l'Ain (RDTA) - 04 74 22 01 77